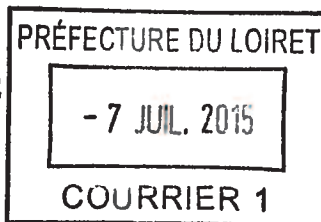


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 juin 2015

59/15

Date d'affichage : 2/07/2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'An Deux Mil quinze, le 29 juin 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 juin 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Eric LEMBO.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel TATIN, M. Bernard GILBERT,

Secrétaire de séance : Madame Constance de PÉLICHY

Objet : Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale (...) a modifié les conditions de détermination de l'intérêt communautaire dans les communautés de communes. Auparavant défini par les conseils municipaux à la majorité qualifiée, il est désormais déterminé par le Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers de son effectif.

Afin d'améliorer la lisibilité de la répartition des compétences entre les collectivités, il convient de préciser l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence actions de développement économique.

Le point concernant l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique doit être précisé en :

- remplaçant les lieux dits par des plans délimitant clairement le périmètre géographique des zones
- listant les voies de ces zones d'intérêt communautaire.

Sur la commune de la Ferté Saint-Aubin, les zones d'activités d'intérêt communautaire sont :

- la Chavannerie I et Chavannerie II
- la zone de Mérignan

Les voies d'intérêt communautaire, comprises dans ces zones, sont : l'allée de la Chavannerie, l'allée

des Charmes et l'allée des Erables, la rue Sadi Carnot, la rue Benjamin Franklin, la rue Denis Papin prolongée, le chemin des Artisans et le chemin de Mérignan.

Sur la commune de Ménestreau-en-Villette : la zone d'activité entre les deux routes, avec une voie d'intérêt communautaire, la rue des Falourdes.

Sur la commune de Marcilly-en-Villette les zones d'activité du bourg avec comme voies d'intérêt communautaire : la rue des Erables et son extension, la rue des Charmes, la rue des Châtaigniers et la rue des Vignes.

Sur la commune de Sennely : les ateliers relais situés sur la parcelle cadastrée A 803 route de Souvigny en Sologne.

Ces modifications sont précisées dans un document précisant la définition de l'intérêt communautaire qui pourra être annexé aux statuts de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

MODIFIE l'intérêt communautaire tel que présenté en annexe.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21/05/15

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

